

**Tableau récapitulatif des obligations de contrôle sanitaire des chasseurs pour la consommation de la venaison et modalités**

	Usage domestique privé du chasseur	repas privé entre chasseurs (non ouvert à des tiers)	repas de chasse ou associatif (ouvert au public)	remise gratuite ou vente à un consommateur final	remise gratuite ou vente à un commerce de détail fournissant directement le consommateur final	vente à un collecteur ou un atelier agréé CE	vente à un grossiste alimentaire non collecteur en chasse
Traçabilité grand gibier (marquage individuel)	<b>obligatoire</b>	<b>obligatoire</b>	<b>obligatoire</b>	<b>obligatoire</b>	<b>obligatoire</b>	<b>obligatoire</b>	sans objet
Traçabilité petit gibier (lot)	sans objet	recommandé	<b>obligatoire</b>	<b>obligatoire</b>	<b>obligatoire</b>	<b>obligatoire</b>	sans objet
Examen initial par chasseur formé et feuille d'accompagnement du gibier	recommandé	recommandé	<b>obligatoire</b>	recommandé	<b>obligatoire</b>	<b>obligatoire</b>	sans objet
Examen trichine par un laboratoire agréé (sangliers uniquement)	recommandé	recommandé	<b>obligatoire</b>	Recommandé sinon obligation d'informer le consommateur final du risque trichine	<b>obligatoire</b>	<b>obligatoire</b>	sans objet
Dépouille/plumaison par chasseur	oui	oui	Interdite	Interdite	Interdite	Interdite	Interdite
passage par un établissement agréé CE	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	<b>obligatoire</b>	<b>obligatoire</b>
limites géographique et quantitative	gibiers personnels	gibiers personnels	aucune	gibiers tués au cours d'une seule journée de chasse réalisée par le chasseur vendeur	80 kms depuis le lieu de chasse et gibier tué au cours d'une seule journée de chasse réalisé par ce chasseur	aucune	aucune